

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en regard d'un immeuble assujéti au paiement d'une taxe d'améliorations locales décrétée en vertu des règlements indiqués ci-après.

Avis est donné que conformément aux dispositions énoncées dans chacun de ces règlements, il est possible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part des coûts réels afférente à son immeuble avant la date de réémission du financement prévue le 1^{er} septembre 2023.

Règlement	Nature du règlement
50-00364-3	Travaux de construction des infrastructures municipales et l'acquisition de lots pour le prolongement des rues De Chambly et des Tilleuls
50-05388-2	Travaux de construction des infrastructures municipales au sud-est de la route 116
50-1203A-1	Travaux de reconstruction du boulevard Clairevue Ouest entre les rues Cadieux et Deslières
50-1205A-1	Travaux de reconstruction de la rue des Cèdres entre les rues des Pommiers et Beaumont Ouest

Procédure :

Les propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation et concernés par un ou plusieurs de ces règlements d'emprunt recevront par la poste une offre de paiement comptant le 5 juin 2023, indiquant le montant représentant leur part du coût des travaux municipaux décrétés par ces règlements.

Il est donc possible à ces propriétaires d'acquitter ou non ces sommes : Advenant le cas où ils choisissent de les acquitter, les taxes d'améliorations locales relatives au règlement les concernant seraient alors retirées de leur compte de taxes annuelles.

Le paiement doit se faire par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la date limite de réception des paiements est le **3 juillet 2023**. Ces paiements doivent être reçus à la Direction des finances de l'hôtel de ville le ou avant cette date.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires, nous vous prions de communiquer avec la Direction des finances au 450 645-2999.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 30 mai 2023.

Roger Robitaille, B.Sc., CPA, OMA
Directeur général adjoint – Performance organisationnelle,
Directeur des finances, des approvisionnements
et des technologies de l'information et
Trésorier